

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES DU 14 AVRIL 2022 À 18H00

AFFICHÉ LE 20-04-2022

Le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.

Date de convocation : **07/04/2022**

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du Compte Administratif 2021
- 2 – Approbation du Compte de Gestion 2021
- 3 – Affectation du résultat 2021
- 4 – Vote des taxes locales
- 5 – Subventions 2022 aux associations
- 6 – Tableau des effectifs
- 7 – Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP
- 8 – Autorisation de signature contrat type entre la commune et l'éco-organisme Alcome pour la lutte contre les mégots
- 9 – Budget Primitif de la Commune 2022

10 Présents : Mesdames et Messieurs Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL et Monique DESTIENNE.

3 Pouvoirs : Boris CHAPON à Daniel ZANÉ, Catherine ROUVIERE à Elsa DARDON, Dario VIOLA à Fabien ENGELIBERT.

1 Absente excusée : Jacqueline JANIEC

La séance est ouverte à 18h18.

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fabien ENGELIBERT a été nommé secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14/03/2022 a été approuvé à **l'unanimité**.

Madame la Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour concernant l'autorisation Cinéco pour des séances de cinéma commerciales sur la Commune. L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

1 – D10_140422 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Maire présente le Compte Administratif de la commune par chapitre et indique que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	344.122,24 €
Recettes de fonctionnement	406.784,91 €
Résultat 2021	62.662,67 €

Dépenses d'investissement	132.228,88 €
Recettes d'investissement	108.605,68
Résultat 2021	-23.623,20 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES DU 14 AVRIL 2022 À 18H00

AFFICHÉ LE 20-04-2022

Madame la Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle est appelée à se retirer au moment du vote du Compte Administratif et qu'en conséquence, la présidence de l'assemblée sera assurée par Madame Monique DESTIENNE, doyenne de l'assemblée.

Madame la Maire quitte la salle, Madame DESTIENNE prend la présidence et demande au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2021 de la commune chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif 2021 de la commune.

2 – D11_140422 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame la Maire propose au Conseil municipal de constater les résultats 2021 de la Commune sur le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Percepteur d'Anduze.

Le Conseil municipal constate que le compte de gestion 2021 de la Commune visé et certifié conforme au Compte Administratif par Madame la Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

3 – D12_140422 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Madame la Maire fait constater qu'après avoir adopté le Compte Administratif 2021 de la Commune dont le résultat, conforme au Compte de Gestion, va dégager un excédent de fonctionnement de 62.662,67 € et donc un excédent cumulé de 162.662,67 €. Elle propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

002 : recettes de fonctionnement :	162.662,67 €
1068 : recettes d'investissement :	0€

Et propose ensuite d'affecter en recettes d'investissement au compte 001 l'excédent d'investissement cumulé de 114.480,99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat 2021 de la Commune.

4 – D13_140422 - VOTE DES TAXES LOCALES

Madame la Maire propose de ne pas augmenter les taux sur les taxes communales pour l'année en cours, comme c'est le cas depuis 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, **MAINTIENT** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	37,05%
(12,40% pour la commune – identique à 2020 - et 24,65% pour le taux Départemental qu'il faut désormais faire apparaître)	

Taxe foncière (non bâti) :	46,00%
----------------------------	--------

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES DU 14 AVRIL 2022 À 18H00

AFFICHÉ LE 20-04-2022

5 – D14_140422 - SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Madame la Maire présente la liste des associations de la Commune qui peuvent prétendre à une subvention. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant maximum des sommes à verser à ces associations si le dossier avec pièces justificatives qu'elles présenteront est accepté. Le dossier devra présenter un compte rendu détaillé des activités de l'année précédente ainsi que celles envisagées. Le montant versé correspondra aux projets présentés.

A.S.C. : 1 150 €

Pour cette association, Monsieur Fabien ENGELIBERT en tant que membre du bureau et Mesdames Andrée ROUX et Édith BORNANCIN en tant que membres du Comité Directeur ne prennent pas part au vote.

Vote : 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : 500 €

Vote : pour à l'unanimité

O.C.C.E. : 300 €

Vote : pour à l'unanimité

COMITÉ DES FÊTES : 1.150 €

Vote : pour à l'unanimité

CLUB LE BEL AUTOMNE : 350 €

Vote : pour à l'unanimité

Société de chasse LA DIANE : 200 €

Vote : pour à l'unanimité

L'ATELIER DES ABEILLES : 350 €

Pour cette association, Mesdames Danièle MONTEIL et Monique DESTIENNE en tant que membres du bureau ne prennent pas part au vote.

Vote : pour à l'unanimité

Soit un total de 4 000 €

6 – D15_140422 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame la Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants au 1^{er} mai 2022 :

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES
DU 14 AVRIL 2022 À 18H00**

AFFICHÉ LE 20-04-2022

Agents titulaires et stagiaires :

GRADE	CATÉGORIE	SECTEUR	INDICE BRUT	TC OU TNC
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	Administratif	525	TNC - 20H00
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	Administratif	387	TC - 35H00
Adjoint Administratif Technicien	C	Administratif	381	TNC - 10H00
	B	Technique	500	TNC - 28H00
Adjoint Technique	C	Technique	371	TC - 35H00
Adjoint Technique	C	Technique	374	TNC - 15H30
Adjoint Technique	C	Technique	368	TNC - 9H30
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	Animation	446	TNC - 29H00

Agents non titulaires de droit public :

GRADE	CATÉGORIE	SECTEUR	INDICE BRUT	TC OU TNC
Adjoint d'Animation	C	Animation	367	TNC - 31H30
Adjoint d'Animation	C	Animation	367	TNC - 7H00
Adjoint d'Animation	C	Animation	367	TNC - 7H00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2022 de la commune.

7 - D16_140422 - MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLÉMENTAIRE « IFSE RÉGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP

Madame la Maire explique qu'une indemnité peut être versée aux fonctionnaires responsables d'une régie. Elle propose au Conseil municipal d'attribuer à chacun des 2 régisseurs un montant de 120 euros annuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DÉCIDE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01/05/2022 ;

DÉCIDE la validation des montants tels que définis ci-dessus.

8 - D17_140422 - 140422 - AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT TYPE ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA LUTTE CONTRE LES MÉGOTS

Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État. Sa mission est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES DU 14 AVRIL 2022 À 18H00

AFFICHÉ LE 20-04-2022

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- **Améliorer** : mise à disposition de cendriers,
- **Soutenir** : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- **Assurer** l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Ce contrat prévoit :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La Commune de Saint Jean de Serres dispose de la responsabilité de nettoyage des voiries.

Madame la Maire propose de signer le contrat entre la Commune de Saint Jean de Serres et ALCOME.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote **DÉCIDE** par :

VOTE	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2

- **D'APPROUVER** la signature du contrat-type entre la Commune de Saint Jean de Serres et ALCOME pour la durée de l'agrément
- **D'AUTORISER** Madame la Maire de Saint Jean de Serres ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

9 – D18_140422 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022

Madame la Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget 2022 de la Commune chapitre par chapitre :

Le Budget Primitif de la commune s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	585.473,67 €
RECETTES	585.473,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	422.330,66 €
DÉPENSES	422.330,66 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES DU 14 AVRIL 2022 À 18H00

AFFICHÉ LE 20-04-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le budget M14 de l'année 2022 voté par chapitre.

10 – D19_140422 – AUTORISATION CINÉCO POUR DES SÉANCES DE CINÉMA COMMERCIALES SUR LA COMMUNE

Madame la Maire a pour projet avec le Conseil Municipal d'accueillir des séances de cinéma commerciales sur la commune de Saint Jean de Serres afin d'offrir aux habitants des séances de proximité et de développer la culture sur la commune.

Madame la Maire explique que le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser l'exploitant CINECO à effectuer des séances de cinéma commerciales sur la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, **AUTORISE** à l'unanimité :

Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette autorisation d'exploitation avec CINECO.

La séance est levée à 19h29.

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

N°	OBJET
D10_140422	Approbation du Compte Administratif 2021
D11_140122	Approbation du Compte de Gestion 2021
D12_140422	Affectation du résultat 2021
D13_140422	Vote des taxes locales
D14_140422	Subventions 2022 aux associations
D15_140422	Tableau des effectifs
D16_140422	Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP
D17_140422	Autorisation de signature contrat type entre la commune et l'éco-organisme Alcome pour la lutte contre les mégots
D18_140422	Budget Primitif de la Commune 2022
D19_140422	Autorisation Cinéco pour des séances de cinéma commerciales sur la commune

La Maire
Andrée Roux

